



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : SPORTS

Développement de la pratique du tennis à Dijon – Appel à projets – Choix du lauréat – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens - Attribution d'une subvention d'investissement – Bail emphytéotique administratif.

Par délibération du 19 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un appel à projets en vue de développer la pratique du tennis à Dijon comprenant la réalisation des objectifs suivants :

- Rationaliser les biens immobiliers consacrés à la pratique du tennis en favorisant un projet développé sur un site unique, fonctionnel et moderne,
- Permettre la création d'une infrastructure modernisée réunissant courts couverts et extérieurs, afin de mettre en œuvre un environnement favorable à la pratique du tennis en toute saison,
- Développer des pratiques diverses, ludiques et accessibles à tous pour attirer des publics qui ne viennent pas ou peu pour des raisons économiques, culturelles et de santé, en faisant notamment découvrir le tennis aux enfants, aux personnes en situation de handicap,
- Participer au dynamisme et à la valorisation globale du site/quartier.

A l'issue de la procédure de publicité et de mise en concurrence, un seul candidat, l'association « Tennis Club Dijonnais » (TCD), association sportive loi 1901 reconnue d'intérêt général, affiliée à la Fédération Française de Tennis depuis 1947, a transmis un dossier de candidature, conformément aux prescriptions et échéances fixées par le règlement.

Le TCD propose de développer la pratique du tennis sur le territoire de la commune de Dijon :

- En renforçant la pratique libre du tennis grâce à une offre en adéquation avec les attentes des pratiquants,
 - En redynamisant la pratique encadrée du tennis grâce à une augmentation du nombre de cours dispensés au sein de l'école de tennis, des cours collectifs adultes, du pôle de haut niveau jeunes ainsi que les stages en période de vacances scolaires.
 - En formant ses éducateurs à l'encadrement de nouveaux publics (tennis santé et tennis fauteuil).
 - En multipliant les actions en faveur des seniors.
 - En augmentant l'accueil de périscolaires

Ces actions permettront d'attirer des publics éloignés de la pratique pour des raisons économiques, culturelles et de santé.

Pour ce faire, le TCD envisage de rénover les installations existantes et de réaliser une halle de tennis sur le site cadastré section BH n°2 P, situé 1 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, permettant de concilier enjeux économiques et environnementaux tout en garantissant une pérennité des ouvrages ainsi qu'un confort pour les utilisateurs.

Ce dossier de candidature répondant de manière adéquate aux objectifs définis par la Ville de Dijon, il vous est proposé de suivre les conclusions du rapport d'analyse, annexé au présent rapport afin de retenir le « Tennis Club Dijonnais » comme lauréat de l'appel à projets.

Aussi, conformément au règlement dudit appel à projets, afin de soutenir la réalisation du projet de l'association lauréate, la Ville de Dijon souhaite conclure deux contrats avec le Tennis Club Dijonnais :

- une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) s'inscrivant dans le cadre juridique de la circulaire du Premier Ministre n° 5811 du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, aux termes de laquelle la Ville de Dijon versera une subvention d'investissement d'un montant maximum de 4 000 000 € TTC et mettra à disposition une emprise foncière dont le projet est annexé au présent rapport.

- un bail emphytéotique administratif (BEA) sur le fondement des articles L.1311-2 et suivants et R.1311-1 du code général des collectivités territoriales, afin de mettre à disposition une emprise foncière en vue de la réalisation de l'opération d'intérêt général résultant de la réalisation du projet

d'une durée de 30 ans, assorti d'une redevance annuelle de 19 000 € établie conformément à l'avis du Domaine du 30 mai 2023, révisable annuellement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le choix du Tennis Club Dijonnais comme lauréat de l'appel à projets en vue de développer la pratique du tennis à Dijon ;
- **d'autoriser** le versement de la subvention d'investissement d'un montant de 4 000 000 € TTC dans les conditions définies dans le projet de CPOM annexé au rapport ;
- **d'approuver** le projet de convention d'objectifs et de moyens annexé au rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite CPOM et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du contrat ;
- **d'approuver** le projet de bail emphytéotique administratif au profit du TCD en vue de la réalisation du développement de la pratique du tennis, portant sur un tènement foncier de l'ordre de 16 700 m², cadastré section BH n°2 P, situé 1 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, d'une durée de 30 ans, assorti d'une redevance annuelle de 19 000 €, révisable annuellement annexé au rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit BEA et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du contrat et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit du bail emphytéotique.;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mener et à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN